



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2020/35 de la Municipalité, du 17 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider les mesures de soutien au commerce lausannois et au pouvoir d'achat des Lausannois-es ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement de CHF 3'500'000.-, pour l'année 2020 imputé au secrétariat général SGCD de la manière suivante :

1110.301	Traitement	CHF	22'700.-
1110.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'300.--
1110.310	Imprimés et fourniture du bureau	CHF	350'000.-
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF	112'500.-
1110.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	12'500.-
1110.366	Aides individuelles	CHF	3'000'000.-
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/37 de la Municipalité, du 17 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de maintenir toutes les conditions définies par l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers accordée à la Municipalité, par voie d'extrait de procès-verbal du Conseil communal de Lausanne, en date du 17 janvier 2017 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire du patrimoine financier de CHF 30 millions, s'ajoutant au crédit d'acquisition initial de CHF 40 millions, accordé par le préavis N° 2016 / 55 en date du 17 janvier 2017.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/24 de la Municipalité, du 9 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts
« *Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/09 de la Municipalité, du 26 mars 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un montant de CHF 300'000.- pour soutenir la Fondation pour l'innovation technologique durant la période 2021-2026, à raison de CHF 50'000.- par année, à financer par le Fonds pour le développement durable ;
2. de prendre acte que ce montant figurera annuellement en revenu sous la rubrique 439 «Autres recettes » du budget du Service de l'économie pour compenser la subvention qui y figurera en charge sous la rubrique 318 « Autres prestations de tiers».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/27 de la Municipalité, du 27 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine financier net de CHF 10'532'000.-, y compris les intérêts intercalaires et les frais de personnel interne, pour la réalisation des installations de production de chaleur des bâtiments du premier plan partiel d'affectation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (PPA 1), portant le crédit initial brut de CHF 19'400'000.- à CHF 29'850'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 334 du budget des SIL ;
3. de prendre acte de la diminution de la participation des investisseurs passant de CHF 5'940'000.- comme évalué par le préavis N° 2016/31 à CHF 5'858'000.- ;
4. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 5'000'000.-, y compris frais de personnel interne de CHF 250'000.-, pour financer les prestations supplémentaires à fournir aux investisseurs du PPA 1 en matière de regroupement pour la consommation propre (en particulier, contracting et gestion en matière de micro-réseaux et de systèmes de mesure) et de systèmes de mesure pour l'eau et la chaleur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/57 de la Municipalité, du 15 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez « *Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. David Raedler et consorts : « *Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :

Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « *Casiers solidaires* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^e séance du mardi 3 novembre 2020
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli : « *Les revenus du gaz comprimés ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :

Le secrétaire :





EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Caroline Alvarez et consorts : « *Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :

Le secrétaire :





EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^e séance du mardi 3 novembre 2020
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « *Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Joël Teuscher : « *La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^e séance du mardi 3 novembre 2020
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Nouveaux développements quant au gaz* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « *Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^e séance du mardi 3 novembre 2020
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « *Vaudoise Aréna : un rapport qui pose plus de questions que de réponses* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Jean-Daniel Henchoz : « *Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Roland Philippoz : « *Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « *Animation socioculturelle lausannoise : un long serpent de mer* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M^{me} Eliane Aubert : « *Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :